

Des centaines de victimes de l'amiante en colère



Plusieurs centaines de victimes et des proches sont venus dire à Aix leur inquiétude et "ce vrai sentiment d'injustice". / PHOTO S.P.-B.

"Les victimes sont malades et elles n'ont plus droit à rien...", soupire un vieux monsieur qui remonte le cours Mirabeau entre les étals du marché. Autour de lui, derrière des banderoles, ils sont des dizaines, compagnons d'infortune et d'inquiétude. Des centaines, même, tous venus dire que dans la région, *"la situation des victimes de l'amiante devient de plus en plus difficile"*. Et c'est précisément à Aix-en-Provence qu'ils viennent le clamer, puisque *"la cour d'appel d'Aix cristallise toutes nos problématiques : comme si cette cour d'appel était le laboratoire français de la réduction des indemnités accordées aux victimes que nous sommes"*, observe Guy Dubost, porte-parole d'une association regroupant des victimes de l'amiante. La cour d'appel d'Aix, dans le sillage du Tass, le tribunal des affaires de sécurité sociale de Marseille, a créé des précédents : il y a quelques années encore, grâce à la mobilisation de victimes, le montant des indemnités au Tass pour la maladie des plaques pleurales était de 38 000 €. Mais une étape a été franchie : en 2015, le Tass de Marseille a estimé que cette maladie ne justifiait pas indemnisation. Plus aucun dommage et intérêt n'a été accordé. Et cela a été confirmé en appel. "Les manifestants, qui marchent entre la Rotonde et les marches du palais Verdun où ils se sont regroupés en milieu de matinée, poursuivent : "Nous avons l'impression qu'au début, ils avaient ouvert les vannes de l'indemnisation et puis peut-être en réalisant que le nombre de victimes augmen-

tait, ils ont réduit..." Alors la coupe est pleine et le malaise grandissant : *"Comment expliquer qu'à cinq ans d'intervalle, les mêmes victimes - des anciens collègues de travail - exposés aux mêmes conditions de travail, voient leur indemnisation passer de 38 000 €, à 25 000, puis à 12 000 et enfin à zéro euro ?"*, demandent tout haut les victimes et les associations présentes hier à Aix (Adeva Gard Rhodanien, Adevimap, Ardeva Sud Est, Asava, Avapa, Caper04, Caper Eternit, Caronte, Caps 84, Pôle amiante Solimut, SOS amiante Cheminots, Ustm CGT 13 et Caper 83).

"Il n'y aura pas moins de victimes dans les années qui viennent. L'interdiction définitive date de 1997, mais les maladies se déclarent entre 30 et 40 ans après l'exposition. Selon les projections, le nombre de victimes est à un palier", poursuit Guy Dubost. Les prévisions font état de 100 000 morts d'ici à 2050, annonce d'ailleurs le tract que distribuent les manifestants, alors *"les anciens salariés, victimes de leurs expositions à l'amiante des dizaines d'années, demandent aux tribunaux de reconnaître leurs préjudices et de condamner leurs employeurs à les indemniser pour les manquements à leurs obligations de sécurité"*.

Assis dans le calme, au pied du palais Verdun, ces victimes exigent *"de la cour d'appel une justice réelle et une considération meilleure face au préjudice subi par nous et nos familles. Qu'il ne faut pas oublier"*.

Séverine PARDINI-BATTESTI
spardini@laprovence-presse.fr